

Communiqué

À : Familles et résidents
DE : Nancy Tavares, directrice des soins infirmiers et des programmes à la clientèle
OBJET : Réouverture du Salon de coiffure
DATE : Le 7 juillet 2020

Bonjour,

Suite aux nouvelles directives de la Santé Publique, les établissements de soins personnels d'esthétique peuvent désormais rouvrir selon certaines normes (OUVERTURE OFFICIELLE LE 8 JUILLET) :

- PORT DU MASQUE EN TOUT TEMPS;
- DISTANCIATION PHYSIQUE;
- PORT DU MASQUE DE PROTECTION OCULAIRE POUR LE COIFFEUR;
- LAVAGE DES MAINS ET DES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS ENTRE CHAQUE RÉSIDENT;
- AUCUN RENDEZ-VOUS SI PRÉSENCE DE SIGNES ET SYMPTÔMES CHEZ LE RÉSIDENT.

Afin de permettre aux résidents de bénéficier de ces soins personnels en toute sécurité à la Résidence, des mesures particulières devront être respectées :

- LE PRÉPOSÉ ACCOMPAGNATEUR DU RÉSIDENT DOIT ACCOMPAGNER CE DERNIER AU SALON DE COIFFURE ET LE REPRENDRE À L'HEURE INDIQUÉE PAR LA COIFFEUSE;
- LE RÉSIDENT DOIT PORTER UN MASQUE;
- À L'ARRIVÉE AU SALON, IL EST ESSENTIEL DE SE LAVER LES MAINS AVEC LA SOLUTION HYDRO ALCOOLISÉE, LE RÉSIDENT ÉGALEMENT;
- PRÉSENCE MAXIMALE DE 2 À 3 RÉSIDENTS AU SALON DE COIFFURE;
- IL NE PEUT Y AVOIR AUCUNE FILE D'ATTENTE À L'EXTÉRIEUR. SI TEL EST LE CAS, VOUS REMONTER LE RÉSIDENT À L'UNITÉ;
- LA COIFFEUSE NE PEUT MONTER SUR LES UNITÉS DE VIE.

Également, nous vous informons que le service de coiffure a légèrement augmenté ses prix, soit de 20 \$ à 22 \$, les coûts de la coupe et ceux de la mise en plis.

Si vous désirez prendre rendez-vous pour votre proche, veuillez contacter madame France Teasdale, agente administrative aux rendez-vous médicaux, au poste 225.

Merci de votre collaboration

RÉSIDENCE ANGELICA

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS ET DES PROGRAMMES À LA CLIENTÈLE

Page 1 sur 1